

CULTES RELIGION ET RITES FUNERAIRES

Les témoignages de l'époque de l'indépendance, et surtout ceux de la période gallo-romaine, éclairent tout particulièrement sur l'inclinaison des Gaulois à adopter un grand nombre de cultes. César avait déjà abordé le sujet dans son récit en marge de ses opérations de campagne, en fournissant quelques indications sur cet aspect important de la société gauloise.

Un véritable panthéon de divinités

Dieu Cernunnos chaudron de Gunderstrup -1er Siècle

(Musée de Copenhague)



Les textes postérieurs à la conquête romaine, constituent en effet une indication forte, même s'ils ne valent pas tous pour l'époque précédente compte tenu des altérations provoquées par la romanisation .

En outre, dès le départ, la connaissance du fait religieux en Gaule a été entravée comme il a été dit par la proscription de tout

écrit, ainsi que par la tradition celte de ne pas prêter de visage humain aux dieux. Ces usages sont aussi d'importants obstacles à l'appréciation de l'étendue géographique de l'influence religieuse et de ses éventuelles déclinaisons, locales ou régionales. Reste le recours aux témoins illustres de l'époque, dont les écrits sur le sujet sont rares, aux survivances celtiques insulaires retranscrites au Haut Moyen Âge et aux progrès résultant des fouilles de lieux sacrés et d'emplacements où la pratique des cultes s'est poursuivie à l'époque gallo-romaine, livrant ainsi des résultats confirmant assez souvent les récits des auteurs anciens.

Parmi ces dernières sources figure donc la célèbre relation de César où celui-ci mentionne que le panthéon gaulois comprend cinq dieux principaux qu'il assimile, peut être un peu trop formellement, à des équivalents romains : « *Le dieu qu'ils honorent le plus est Mercure : ses statues sont les plus nombreuses (1), ils le*

considèrent comme l'inventeur de tous les arts, il est pour eux le dieu qui indique la route à suivre, qui guide le voyageur, il est celui qui est capable de faire gagner de l'argent et de protéger le commerce. Après lui, ils adorent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. » Les vertus qu'ils leur prêtent sont multiples : « ...*Apollon guérit les maladies, Minerve enseigne les principes des travaux manuels, Jupiter est le Maître des dieux, Mars préside aux guerres.* » (B.G.VI.17). Une source plus tardive, souvent évoquée, celle du poète Lucain, au +1er siècle, évoque aussi trois dieux celtiques propres à certaines peuplades : « ...*le féroce Teutatès, le hideux Esus sur ses foyers cruels et Taranis, autel non moins inhumain que celui de Diane de Scythie* » (2). Autant de noms celtiques pour lesquels la correspondance latine n'est là encore qu'indicative car il pourrait s'agir de simples qualificatifs :

+**Teutates** (*totatus* - variante *toutatis*) - « **le père de la tribu, de la nature** ».

Rapprochement possible avec Mars.

+**Esus** - « **le bon, le Maître**, ».

Rapprochement possible avec Mercure.

+**Taranis** - « **le dieu du ciel, de la foudre, du tonnerre** ».

Rapprochement possible avec Jupiter.

Outre ces divinités, le panthéon gaulois comprend bien d'autres figures telles que la déesse *Epona*, « *grande jument* », *epos* « *cheval* », consacrée à la fertilité et liée au culte des sources, parfois zoomorphes, telle l'ourse *Artio* (déesse grecque *Artémis*), ou encore mi-animales comme *Cernunnos*, un homme doté de bois de cerf qui, selon certains chercheurs pourrait être le « *Dis Pater* » dont parle César, père du monde souterrain et des richesses, avec comme correspondant le dieu romain Pluton : « *Tous les Gaulois se prétendent issus de Dis Pater, c'est disent-ils une tradition des druides* » (B.G.VI.18).

Quant à l'archéologie, celle-ci a dénombré plus de 400 noms de divinités gallo-romaines dans un constat qui aboutit, en dehors de ce nombre considérable, à deux conclusions étonnantes : d'une part, plus des trois quarts d'entre-elles n'apparaissent qu'une fois, révélant ainsi une origine purement locale ou régionale particulièrement marquée, et de l'autre, beaucoup ne semblent pas celtiques et seraient même antérieures ...(3)

Une religion inspirée de la Grèce et sanctuarisée en Bretagne ?

Une vaste mythologie populaire a donc existé très anciennement dans un contexte religieux et social dominé dans la seconde moitié de l'âge du fer par une institution organisée détenant un type de savoir beaucoup plus complexe : celui des druides, dont l'origine pourrait remonter au -V^e siècle, voire au -VI^e.(4) Leur nom apparaît dans la littérature grecque à la fin du -III^e siècle et sur l'étymologie du nom, quelques doutes subsistent encore. L'opinion communément admise revenant à le

faire remonter à deux racines, *Dru* et *wid/weid*, au sens de chêne ou de très/savant, ce qui signifiait soit « *celui qui a une vision solide, vraie* », soit encore « *le vrai savant* ». (5) A la fois philosophes et théologiens plus que des « prêtres » au sens où on l'entend aujourd'hui, ceux-ci ont disposé d'un monopole sur l'exercice officiel de rituels et autres procédés magiques de protection ou de divination qui leur a accordé un puissant ascendant sur la population.

Diodore de Sicile leur prête la charge de présider des cérémonies de sacrifice exécutées par des vades qui « consacrent un homme aux dieux... puis le percent avec une épée dans une région située au dessus du diaphragme, ils font alors leur prédiction d'après la chute,... l'agitation de ses membres, mais aussi d'après la manière qu'à son sang de s'écouler... ». (6) De telles pratiques ont parfois influencé certaines analyses ultérieures en donnant une image un peu caricaturale et réductrice d'une action druidique déjà difficile à appréhender en raison de l'insuffisance des données. Le commentaire de Plinie, extrapolé par les auteurs d'une célèbre bande dessinée,



Dieu Taranis

(Musée de Saint Germain-en-Laye)

a d'ailleurs contribué indirectement à développer dans l'opinion cette forme de vision romantique et traditionnelle de leurs fonctions : « *Aux yeux des druides, rien n'est plus sacré que le gui et l'arbre qui le porte, si toutefois c'est un rouvre... ils n'accomplissent aucune cérémonie religieuse sans le feuillage de cet arbre... Un prêtre, vêtu de blanc, monte sur l'arbre et coupe le gui avec une serpe d'or ; on le reçoit dans une saie blanche, puis on immole les victimes...* ». (7) Si l'on revient aux propos de César sur ce corps sacerdotal, il en ressort que celui-ci occupe assurément une place majeure, notamment au travers de la charge des sacrifices, du règlement des affaires de crimes ou de différends publics et privés. Les litiges entre Etats, ou de simples contestations de délimitation ou d'héritage, relèvent de leur champ d'action. Pour les justiciables ne respectant pas leurs décisions, la sentence rendue implique selon lui une interdiction de la pratique du sacrifice, qui les met alors au ban de la société.

Il ajoute que les druides ont un chef unique, choisi pour ses qualités, ou par défaut élu, voire désigné par le sort des armes. Une réunion annuelle se déroule dans un lieu consacré situé à la frontière du territoire des Carnutes « *qui passe pour être le point central de toute la Gaule* », afin d'y rendre une justice, dont les décisions, là comme ailleurs, semblent pouvoir être transcrites en grec pour, dit-il, les affaires « *publiques ou privées* ». Il rapporte que leur religion, d'après la tradition, provient de Bretagne, pays où se rendent ceux qui souhaitent s'initier à un savoir transmis en vers et qui, pour certains, peut aller jusqu'à vingt ans d'apprentissage pour des disciplines telles que l'astronomie, la connaissance des éléments naturels, l'influence des dieux, ou la notion d'immortalité de l'âme liée à la réincarnation.

Les druides bénéficient par ailleurs de privilèges les dispensant de toute charge, militaire ou fiscale qui, pour les jeunes émules qui se rendent en masse suivre leurs préceptes, constituent autant d'éléments attractifs (B.G.VI.13.14). Avec le temps, ce témoignage a donné lieu à des discussions relatives aux conditions d'apparition et de développement du « phénomène druidique », en particulier sur l'évocation de la provenance bretonne de la doctrine (B.G.VI.13). La pensée des philosophes grecs pourrait en effet avoir influencé la nature de leur enseignement comme le souligne Hippolyte de Rome (8) : « *Les druides et les Celtes se sont appliqués avec un zèle particulier à la philosophie de Pythagore.* ». (9) Ammien Marcelin va encore plus loin en précisant qu'ils sont « *...formés en communauté dont les statuts étaient l'oeuvre de Pythagore... l'esprit toujours tourné vers les questions les plus abstraites et les plus ardues de la métaphysique...* ». (10) En outre, la croyance en l'immortalité de l'âme, trait important de la philosophie celte, est une notion orientale qui s'est introduite en Grèce dès le -VI^e siècle et qui a pu aussi se propager chez eux à l'occasion de leurs incursions en Grèce et sur les rives de la mer noire, en particulier vers -279.

Le fait que ces troupes ait comporté des Belges en nombre, parmi lesquels le chef belge Bolgios.(11) probablement revenu ensuite en Gaule, pourrait effectivement accréditer la thèse que les contacts établis dans ces parties du monde antique ont pu avoir favorisé l'adhésion au druidisme, notamment en raison de la grande concentration de sanctuaires constatée dans la moitié nord de la Gaule.(12)

L'indication de César sur l'origine géographique de ce mouvement à portée philosophique serait donc infirmée, et dans ce cas, il faudrait envisager, petite révolution historique, une diffusion de ces idées à partir de l'Est et non de l'Ouest. La Bretagne, favorisée par son isolement maritime, serait devenue ensuite au fil du temps une sorte de pays « gardien du dogme », lieu de rayonnement recherché ensuite par les aspirants au savoir druidique. Plus généralement, il est aujourd'hui admis que le texte césarien est emprunté, au moins en partie, au savant grec Poseidonios et que par conséquent, certains aspects datant des environs de -100, déjà marqués par une diminution de l'influence sacerdotale, ne sont probablement plus en phase avec l'époque de César... La critique va même parfois jusqu'à une remise en cause de l'emprise géographique de la réunion annuelle des druides, ou même, du niveau de rayonnement de leur chef spirituel, ramenés chacun à l'échelon plus modeste d'une région de la Gaule ou d'une simple confédération de peuples. De telles hypothèses ouvrent certes des pistes de réflexion mais ne sauraient en aucun cas remettre en cause l'essentiel du témoignage césarien, même si celui-ci apparaît stéréotypé et probablement tronqué. Car si César s'est partiellement inspiré de sources antérieures, on n'oubliera pas qu'il a aussi effectué huit campagnes en Gaule, a été le témoin direct des moeurs gauloises, échangé maintes fois avec l'aristocratie et même partagé nombre d'informations avec son ami Diviciacos (13), druide de son état. Il apparaît donc risqué, là comme ailleurs, de décrédibiliser sa contribution sauf, éventualité a priori improbable, à suspecter que l'insertion de certains de ces ajouts sociologiques anachroniques ait été sous-

traitée par le proconsul, en n'étant alors ni contredite, ni même supervisée par ce dernier....

Un élément toutefois est incontestable, pendant plusieurs siècles, le corps des druides s'est attribué la plupart des savoirs qui ont façonné la société gauloise. Cumulant un nombre imposant de fonctions en tant que philosophes, théologiens, médecins, juges, financiers, astronomes et même devins..., cette communauté, n'a pas manqué de peser de façon déterminante, au moins jusque la fin du -II^e siècle, sur le mode de fonctionnement des peuples gaulois, au point même de circonscire l'autorité temporelle des aristocrates à la simple gestion humaine des domaines et aux seules menées de la guerre.

Ce rôle prédominant s'est réduit au cours du -1^{er} siècle au point d'être officiellement supprimé au début du siècle suivant comme l'indique au demeurant Pline dans un propos sévère : *«Les Gaulois ont été possédés par la magie et même jusqu'à notre temps, car c'est l'empereur Tibère qui a supprimé leurs druides et cette tourbe de prophètes et de médecins »*.(14)

Sacrifices superstition et banquets

Selon Strabon, *«Trois classes d'hommes font l'objet d'honneurs extraordinaires, les bardes, les vates et les druides »*.(15) **Bardes et vates, ignorés dans le récit de César, mais dont l'existence est probablement antérieure à celle des druides, ont sans doute exercé sous l'autorité spirituelle de ces derniers.** Aux son de la lyre, ils dispensaient sous la forme de vers, une parole considérée comme sacrée, et probablement non dépourvue de morale, destinée à honorer les auteurs d'exploits, à ironiser aussi sur de grands personnages au travers de récits mythologiques ou contemporains, voire à accompagner les âmes des morts les plus dignes vers l'immortalité comme Lucain l'indique clairement : *«Vous aussi bardes, vates qui par vos louanges sélectionnez les âmes vaillantes de ceux qui périssent à la guerre pour les conduire à un séjour immortel, vous avez répandu sans crainte ces innombrables chants »*.(16) Toujours selon Strabon, *« Les bardes sont des panégyristes et des poètes. Les vates s'occupent des cérémonies religieuses et pratiquent les sciences de la nature »*.(17) Sans citer ces derniers formellement, Diodore de Sicile, signalent que ceux-ci, tenus *« en grande faveur »* par les druides, *« ...prédisent l'avenir d'après l'observation des oiseaux et la mise à mort de victimes sacrificielles... »*(18), dans un rôle en quelque sorte *« d'auxiliaires de justice »* officiant sous l'autorité des druides. En matière de sacrifices, aspect qui semble avoir tenu une très grande place dans la société gauloise, César apporte sa propre contribution : *« Toute la nation gauloise est très superstitieuse aussi ceux qui sont atteints de maladies graves, ceux qui vivent au milieu de la guerre et de ses dangers, immolent des victimes humaines ou font vœu d'en immoler... »* Il ajoute même qu' *« Ils ont quelquefois des mannequins d'une grandeur immense, tressés en osier, dont ils remplissent l'intérieur d'hommes vivants : ils y mettent le feu et font expier leurs victimes dans les flammes. Ils pensent que le supplice de*

ceux qui sont convaincus de vol, de brigandage ou de quelque autre délit, est plus agréable aux dieux immortels ; mais quand les hommes leur manquent, ils se rabattent sur des innocents » (B.G.VI.16).

Là aussi, il est considéré que cette relation provient de Poséidonios et que cette dernière pratique a sans doute été abandonnée avant l'arrivée de César, même si rien ne l'atteste de façon formelle. En fait, ces sacrifices ont semble-t-il presque essentiellement porté sur les animaux domestiques, sans que l'on sache parmi les restes consommés sur place, porcs, moutons, jusqu'aux chiens..., la part ou même la nature des animaux sacrifiés. Au travers de l'éclairage des examens scientifiques opérés sur les fragments de squelettes, les sacrifices humains, plusieurs fois rapportés par les récits antiques, ne trouvent pas de prolongements archéologiques dans les sanctuaires.

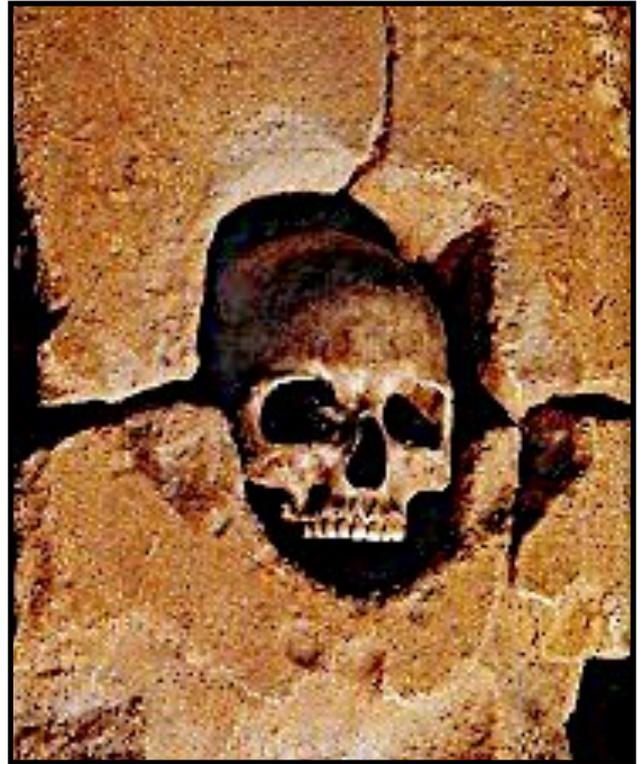
S'ils ont existé, il faut probablement imaginer ces sites l'extérieur même des enceintes sacrées.

En revanche, une autre tradition lointaine a perduré : celle des offrandes. Elle se signale par des dépôts dans des enclos sacrés voués aux cultes : bijoux, notamment en or, armes, et plus tard, monnaies.

Ces lieux se développent aux -IV^e et -III^e siècles sous des formes modestes, ou plus importantes, à l'image d'enclos quadrangulaires pouvant accueillir 100 à 200 personnes.

Ceux-ci sont le siège de banquets aristocratiques à vocation funéraire, commémorative ou purement cultuelle. C'est au centre de ces emplacements, sous une toiture, que se situe un autel destiné aux sacrifices et autour duquel se déroulent précisément ces repas rituels tels qu'ils ont pu se produire sur le site exceptionnel de Gournay-sur-Aronde (60), en territoire bellovaque.(19) Caractéristique d'un lieu de culte gaulois, il est daté du -III^e siècle et succède à un établissement cultuel du -IV^e siècle beaucoup plus réduit, implanté par de précédents occupants sans doute chassés par les Belges.

Il présente l'aspect d'un rectangle de 1 500 m² entouré d'un fossé de 2 m 50 de large et de plus de 2 m de profondeur, comprenant plusieurs fosses, vidées à plusieurs reprises, fosses qui comprenaient des restes de bovidés, d'agneaux et de porcelets.



*Tête coupée du sanctuaire de
Roquepertuse
Ancêtre? chef?ennemi ?*

(Photo Errance)

Périodes de datation des sanctuaires du « Belgium »

SANCTUAIRES	LT B	LTC1	LTC2	LTD1	LTD2	AUG	GR
Vendeuil-Caply (Oise)	?	•	•	•	•	•	•
Saint-Maur-en-Chaussée (Oise)		•	•	•	•	•	•
Bailleul-sur-Thérain (Oise)		?	•	•	•	•	•
Mœuvres (Pas-de-Calais)		?	•	•	?	?	?
Estrées-Saint-Denis (Oise)		?	?	•	•	•	•
Montmartin (Oise)			•	•			
Digeon, Morvilliers-Saint-Saturnin (Somme)			?	•	•	•	•
Pierrefonds, Le Mont-Berny (Oise)			?	?	•	•	•
Bracquemont, La cité de Limes (Seine-Maritime)				•	•		
Vermand-Marteville (Aisne)				•	•	•	•
Chilly (Somme)				?	•	•	•
Epiais-Rhus (Val-d'Oise)				?	?	•	•
Meaux-La-Bauve (Seine et Marne)	?				•	•	•
Bois l'Abbé, Eu (Seine-Maritime)					•	•	•
Fontaine-sur-Somme, Le Camp Rouge (Somme)					•	•	•
Estrées-sur-Noye (Somme)					•	•	•
Dompierre-sur-Authie (Somme)					?	•	•
Liercourt-Erondelle (Somme)					?	•	•
Orrouy-Champlieu (Oise)					?	•	•
Bennecourt (Yvelines)					?	•	•
Nizy-le-Comte (Aisne)					?	•	•
Orival (Seine-Maritime)					?	?	•
Genainville (Val d'Oise)						•	•
Fécamp, Le Camp du Canada (Seine-Maritime)						?	?

-400 -250 -200 -150 -70 -30 +15

(Stéphan Fichtl « *Les Gaulois du Nord de la Gaule* »)

A proximité du sanctuaire ont aussi été retrouvées de nombreuses armes gauloises, usagées, provenant de prises de guerre, datées également du -III^e siècle. Après une période d'activité moindre au -II^e siècle, le site est abandonné vers -100, pour être réouvert au début de la romanisation.

Un autre sanctuaire belge, situé 50 km plus au nord, chez le peuple voisin des Ambiens, à Ribémont-sur-Ancre (80), s'est révélé tout aussi riche en découvertes, en particulier celle relative à un volume de plusieurs dizaines de milliers d'ossements appartenant à environ 500 individus âgés de 15 à 20 ans, témoins matériels d'un « trophée » à grande échelle.

Cet ensemble de vestiges assigne à l'espace sacré un caractère commémoratif : celui lié à une grande bataille intervenue sans doute à proximité vers -260.(20) Lorsque l'on sait que les Belges, à la fin du -II^e siècle, ont été parmi les Gaulois les seuls à pouvoir stopper la progression de la grande armée des Cimbres et des Teutons (21), il faut imaginer qu'un autre site, au moins aussi monumental, reste à découvrir quelque part au nord de la Loire...

En particulier dans la partie nord-ouest du futur empire romain, ces sanctuaires celtes inspireront pendant plusieurs siècles la configuration des temples gallo-romains sous la forme de *fanum* présentant une *cella* centrale entourée d'un enclos et parfois d'une galerie périphérique de déambulation.

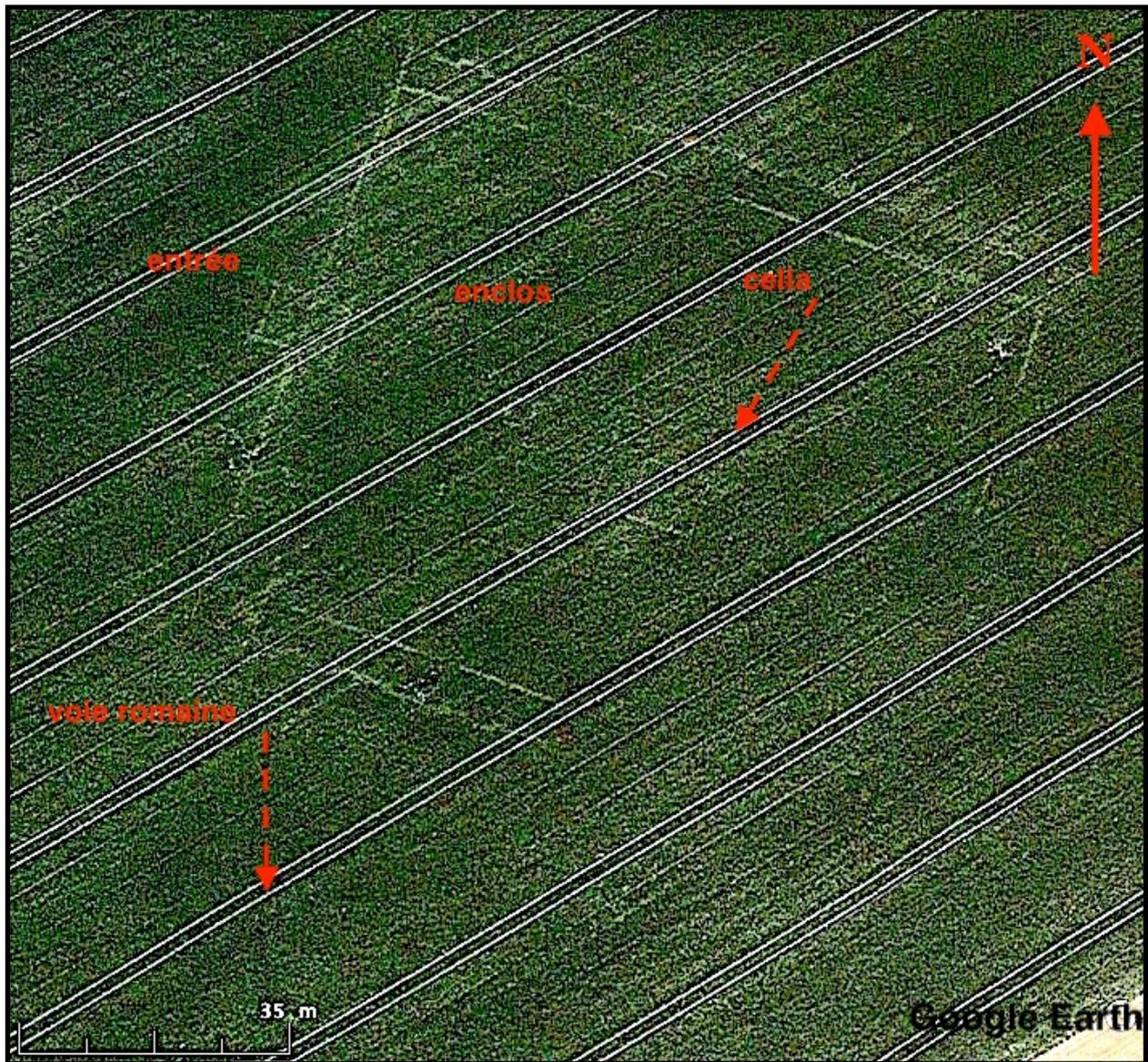
En Nervie, deux exemples de ce type ont été récemment identifiés par l'auteur, en 2017 et 2020, sur photos satellitaires.

Ces ensembles belges de tradition indigène sont situés précisément en territoire nervien et à proximité d'une importante voie romaine se dirigeant vers la capitale de la cité nervienne : Bavai.

Ces deux sanctuaires figurent sur les vues ci-dessous (22) :



Fanum, appartenant à un ensemble plus vaste, découvert en 2017



Autre grand sanctuaire, situé à 8 km à l'est du précédent, découvert en 2020

En ce qui concerne plus globalement les rites funéraires relevant de la vie quotidienne, le recours à l'inhumation est la règle jusqu'au -IV^e siècle, l'incinération apparaissant au -III^e siècle pour se généraliser rapidement.

Le mobilier funéraire est souvent pauvre et seules de rares tombes recèlent les vestiges significatifs d'un niveau social élevé. Le plus souvent sont mis au jour les témoins du banquet : instruments de cuisine, de cuisson, ou céramiques. Cette relative rareté de mobilier peut aussi s'expliquer par cette autre mention de César : « *Les funérailles, au regard du degré de civilisation des Gaulois, sont magnifiques et somptueuses ; tout ce que l'on croit avoir été cher au défunt pendant sa vie, on le jette au bûcher, même les animaux, et il n'y a pas si longtemps encore, en complément des honneurs qu'on lui rendait, on brûlait avec lui les esclaves et les clients qu'on savait qu'il avait aimé* » (B.G.VI.19). Si l'on procède en guise de conclusion à un rapide tour d'horizon du mobilier funéraire observés par l'archéologie dans l'aire qui nous concerne, la Belgique, (23) quelques remarques

générales peuvent être formulées. Tout d'abord, en matière de densité, les fouilles désignent une partie méridionale qui se distingue par une fréquence supérieure : Haute-Normandie, Picardie, Hainaut français et belge.(24) Les tombes à armes sont quant à elles inégalement réparties et s'avèrent plus présentes dans le quart sud-est, tandis que les objets relatifs au foyer sont concentrés presque essentiellement dans la partie sud-ouest comprenant la Haute-Normandie, la Picardie, l'Artois et le Cambrésis. Pour les sépultures abritant des pièces de chars, la diffusion est régulière dans toute la partie sud de la Belgique. Enfin, dans l'ensemble de ces régions, la majorité des habitats du -1er siècle présente une antériorité au -II^e, voire au -III^e siècle, laissant supposer que cette phase temporelle s'applique aussi aux sépultures et ce, dans l'attente d'une synthèse chronologique fine portant à terme sur les découvertes effectuées sur tous les territoires de Gaule Belgique. L'un des avantages d'une telle analyse, et non le moindre, serait de pouvoir participer à la levée des interrogations sur les dates d'arrivée des différentes vagues de migrants dans cette partie septentrionale de la Gaule.

En tout état de cause, près de deux siècles plus tard, qu'il s'agisse des Belges ou d'autres peuples de la Gaule, le monde religieux des druides était déjà entré dans une phase de régression. Celle-ci allait s'accroître encore pendant une centaine d'années en raison d'une inévitable marginalisation opérée par l'occupant romain. D'abord avec la conquête césarienne et son début d'assimilation aristocratique, puis des mesures de proscription des pratiques druidiques imposées aux citoyens sous Auguste. L'interdiction d'exercice pure et simple adressée aux druides sous Tibère, confirmée ensuite définitivement sous Claude, marquera la fin officielle de l'institution. Au milieu du +1er siècle, la structure sacerdotale gauloise sera donc dissoute. Il n'en reste pas moins que des ministères clandestins (25) pourront subsister ici et là dans un univers gallo-romain dont on sait que la religiosité et la superstition continueront à occuper largement la vie quotidienne.



Seau à offrandes (Vieille Toulouse)

NOTES

- (1) Notons que cette affirmation sur l'existence de ces statues à l'époque de l'indépendance va à l'encontre de la tradition celte d'une non-représentation humaine des dieux.(2) Lucain - La Pharsale,I,441.447.
- (3) Jean Louis Brunaux - Les religions gauloises - CNRS Editions - 2016 - p.117.
- (4) Jean Louis Brunaux - Les druides - Des philosophes chez les barbares - Editions du Seuil. p.99.
- (5) Jean Louis Brunaux - Les religions gauloises.p.71.
- (6) Diodore de Sicile - Bibliothèque Historique, V,31.
- (7) Pline l'Ancien - Histoire Naturelle, XVI,95,249.
- (8) Hippolyte de Rome (v.+170 +235) - Savant et théologien grec.
- (9) Hippolyte de Rome - La tradition apostolique - Pythagore (v.-580 v.-495) - Philosophe et mathématicien grec.
- (10) Ammien Marcelin - Histoire de Rome,XV,9,8.
- (11) Bolgios (latin Belgius) - Il participe avec l'autre chef celte Brennos à l'expédition dite « de Macédoine » et y fait mettre à mort le roi de ce pays en -279.
- (12) Jean Louis Brunaux - op.cit.pp.82 à 84.
- (13) Diviciacos - Magistrat suprême des Eduens en -60 - Personnage évoqué plusieurs fois ici. Il plaide la cause de son peuple contre les Helvètes devant le Sénat romain et se voit également reçu dans la villa de Cicéron où il lui fait part de ses connaissances sur les « phénomènes naturels » et l'art de la divination - De Divinatione, I,41,90. Son influence et ses qualités de diplomate ont-été utiles à César au début de la conquête (B.G.V.5.14.15). A aucun moment celui-ci n'évoque sa qualité de druide...
- (14) Pline l'Ancien - XXX,4,13. Selon Suétone, l'interdiction complète de la religion est adoptée par l'empereur Claude après une interdiction initiale par Auguste de la pratique aux « seuls citoyens » - Claude,XXV,13.
- (15) Strabon - Géographie,IV,4.
- (16) Lucain - La Pharsale,I,447.450.
- (17) Strabon - IV,4.
- (18) Diodore de Sicile - V,31.
- (19) Ce sanctuaire appartient à l'un des quatre *pagi* de ce peuple : le *pagus rossontensis*. Les principaux résultats des fouilles figurent dans la partie « *L'archéologie en aide* ».
- (20) Comme on l'a vu, ces restes témoignent sans doute d'une bataille importante ayant opposé dans les années -260 les Belges aux Armoricains pour la suprématie territoriale de cette région. Elle pourrait s'inscrire à un moment où les Belges commencent à s'installer dans le Nord de la Gaule et constituent dans cette partie de la future Belgique le « *Belgium* » dont parle César. Une zone qui pourrait avoir formé une sorte de noyau originel avant que d'autres peuples dits « germaniques » ne les rejoignent sur leurs arrières tout au long du -III^e siècle. Le site a été détruit dans les deux décennies suivant l'épisode de la guerre des Gaules.
- (21) Strabon - IV,3,3. « *A ce titre, le premier rang, dit-on, appartient aux Belges confédération de quinze peuples répandus le long de l'océan, entre le Rhin et la Loire et assez vaillants en effet pour avoir pu, à eux seuls, arrêter l'invasion germanique, j'entends celle des Cimbres et des Teutons* ».
- (22) Ces deux sanctuaires voisins possèdent exactement la même orientation.
- (23) Germaine Leman Delerive - Actes du colloque de Mariemont (B) - délimitations et spécificité du peuplement celtique dans la partie occidentale de la Gaule Belgique - 2006 - pp.131 et 132.
- (24) Une cinquantaine de lieux de culte a été identifiée, rien que dans le Nord de la France. Pour le reste, la façade atlantique est bien représentée, mais les parties Centre et Est, pourtant anciennement occupées, demeurent pour l'instant très en retrait, sans véritable explication. Jean Louis Brunaux - op.cit.pp.138 et 146.
- (25) Il semble que les pratiques druidiques aient connu une forme de continuité au moins jusqu'au +IV^e siècle, en particulier dans la région de Bayeux - Alain Ferdière - Les Gaules - Armand Colin - 2010 - p.120, citant Ausone (+309 +394) - poète et consul en +379 - *Commemoratio professorum Burdigalensium*, IV,5 (7-12).